



Règlement Intérieur de La Course des Miroirs - 10 mai 2025

La participation à *La Course des Miroirs* implique l'acceptation de ce règlement. Ce document vise à assurer la sécurité et le bien-être de tous les participants et visiteurs.

1. Procédure d'Accès

- Les participants et visiteurs doivent suivre les indications pour accéder au site de l'événement. Des points de contrôle d'accès seront installés pour garantir la sécurité de tous.
- Il est demandé aux participants d'arriver suffisamment en avance pour respecter les délais d'enregistrement et se rendre au point de départ en toute tranquillité.

2. Contrôle des Sacs et d'Identité

- À l'entrée, un contrôle des sacs et des identités sera effectué pour des raisons de sécurité.
- Tout sac ou objet jugé suspect pourra être refusé ou confisqué par l'organisation. Les participants sont priés de venir avec un minimum d'effets personnels.

3. Interdictions et Objets Illégaux

- Il est strictement interdit d'introduire sur le site tout objet ou substance illégale, des armes, ou tout matériel dangereux. En cas de non-respect de cette règle, les contrevenants seront immédiatement exclus et signalés aux autorités.

4. Respect d'Autrui et du Personnel

- Chaque participant et visiteur est tenu d'adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les bénévoles et les organisateurs.
- Tout acte de violence, d'intimidation ou d'incivilité entraînera l'exclusion immédiate de l'événement.

5. Interdiction de Violence

- Toute forme de violence, physique ou verbale, est strictement interdite. Les participants doivent faire preuve de fair-play et de respect.

6. Responsabilité Individuelle

- Chaque participant est responsable de sa propre santé et condition physique. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de blessure ou d'incident lié à l'état de santé du participant.
- Il est recommandé aux participants de consulter un médecin avant de participer et de s'assurer de leur aptitude physique à prendre part à la course.

7. Documents Obligatoires et Fraudes

- Chaque participant doit fournir les documents demandés (PPS ou licence sportive valide). L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de fraude ou de

falsification de ces documents. Toute fraude entraînera l'annulation de la participation sans remboursement.

8. Assurance et Couverture RCP

- Tous les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile personnelle (RCP) pour participer à l'événement. Cette assurance est indispensable pour garantir leur protection ainsi que celle des autres participants.

9. Responsabilité en Cas de Vol ou Blessure

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation des effets personnels des participants.
- En cas de blessure ou d'incident survenant lors de l'événement, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable.

10. Respect de l'Environnement

- *La Course des Miroirs* est un événement écoresponsable, et chaque participant s'engage à respecter l'environnement en évitant tout comportement polluant.
- Des poubelles de tri seront disposées sur le parcours. Les participants doivent respecter ces espaces de tri pour préserver le cadre naturel.

11. Droit à l'Image

- En participant à l'événement, chaque personne autorise l'organisation à utiliser les images et vidéos réalisées pendant la course pour la promotion de futurs événements, sans compensation.

12. Assistance et Premiers Secours

- Une équipe de secours sera présente sur place pour assurer une intervention rapide en cas de besoin. Les participants sont invités à signaler tout incident ou malaise auprès des bénévoles ou du personnel médical présent.

13. Respect des Consignes de Sécurité

- Les consignes de sécurité, données par les organisateurs et bénévoles, doivent être respectées par tous les participants. Toute infraction à ces consignes peut entraîner l'exclusion de l'événement.

Ce règlement est conçu pour garantir un déroulement harmonieux et sécurisé de La Course des Miroirs. En cas de non-respect des règles établies, l'organisation se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle juge nécessaire.